



## Risques encourus juridiquement, utilisation frauduleuse de cb

Par **tazolte**, le **08/01/2009** à **10:15**

Bonjour,

J'ai trouvé un papier chez moi, en faisant le ménage, qui contenait les chiffres qu'il y a sur une carte bancaire. J'ai pensé qu'il appartenait à mon grand frère qui a l'habitude de faire des achats par CB (sur Internet) mais sans aucune certitude.

N'ayant pas d'argent, j'ai été tenté de l'utiliser malheureusement tout en me disant que si elle appartient à quelqu'un de ma famille, j'allais en être informé et que j'arrêterais donc de l'utiliser. J'ai voulu en profiter tout en sachant que ce n'était pas bien. J'ai rechargé à plusieurs reprises mon téléphone mobile et j'ai fait quelques achats sur Internet. Mais j'ai commencé à avoir peur quand un jour, en tentant de recharger mon mobile avec les coordonnées de la CB, on m'indique une opposition sur la CB. J'ai commencé à me poser des questions et à regretter car aucun membre de ma famille ne s'est plaint. Et surtout je ne sais pas à qui appartient la CB même au jourd' aujourd'hui.

Je suis convoquée (et je m' y attendais depuis le jour de l'opposition) pour être auditionnée par la police dans le cadre d'une enquête préliminaire.

Je regrette énormément mais le mal est fait.

Si jamais on ne trouve pas le vrai voleur (mais j'ai volé aussi) de la CB, je suis prête à dire que j'ai volé cette carte bancaire pour en finir tellement je ne dors plus, histoire que cette histoire se termine au plus vite..J'assume bien sur toutes les conséquences de mes actes.

Qu'est ce que je risque pénalement? C'est la première fois que je vais avoir affaire à la police-justice.

Est-ce que je vais aller en garde à vue ?

Est-ce qu'il y aura une visite à domicile en sachant que les achats que j'ai fait, je ne les trouve plus (en fait faut bien que je les cherche) ? Je suis prête à tout rembourser évidemment.  
Merci de me répondre.

Par **tazolte**, le **08/01/2009** à **16:21**

Une réponse?

Par **frog**, le **09/01/2009** à **01:42**

Des achats sur internet juste avec le numéro de la CB, sans la date d'expiration, les chiffres au verso ou encore (et surtout) le nom du titulaire ? Un peu dur à avaler, non ? :-)

[citation]Est-ce que je vais aller en garde à vue ? [/citation]  
C'est possible. Surtout si tu ne joues pas franc jeu.

Par **tazolte**, le **09/01/2009** à **19:25**

Bonjour, et merci pour votre réponse.

Comme je l'ai dit, j'assume tout.

Quand j'ai parlé des coordonnées, je parle de toutes les données (date d'expiration etc...)

Par contre, pour recharger par carte bancaire son mobile, il n'y a pas besoin de NOM, de même pour les achats que j'ai fait, on m'a jamais demandé le nom.

Par **italialibera**, le **06/02/2009** à **13:25**

et alors ça a donné quoi ? Quels sont les suites ? Y en avait pour combien ?

Par **Lealili**, le **15/05/2009** à **07:19**

Bonjours ,alors qu'a ton décidé a ton egard?je suis dans le même cas que toi j'ai utilise ma carte bleue du père de mon copain pour des achats sûr internet

Par **steph0313**, le **26/01/2012 à 23:35**

bonsoir, je suis dans le meme situation et ne suis pas fiere du tout j'ai voler les coordonnées bancaire d'une personne qui m'est proche...au début c'était pareil j'ai réglé 2 3 factures j'etais en chomage ne m'en sortais pas et les huissier sur le dos...ensuite j'ai également dépensé sans compter. J'ai avouer mes fautes, j'ai demandé pardon, la personne à accepter un arrangement de paiement, mais comme la banque était prevenue également elle a deposer une action en justice contre moi. Je dois etre convoqué à la gendarmerie, je n'ai pas la date encore. Mais qu'est ce que je risque? et est ce que je peux demander un arrangement à l'amiable sachant que j'ai deja commencer a rembourser.

Par **amandinea**, le **19/09/2012 à 15:50**

bonjour je sui ds le même cas ke vous g trouvé une carte bleu dehor et g fé des achats avk sur tte les comande ke g fé g reçu ke tape a l'oeil il en a pr 150e k'est ce ke je riske

Par **gaetin741**, le **06/10/2012 à 02:23**

Ou faire livré la colis , acheté avec une carte volé, pour na pas avoir problem avec la police ?

Par **Lag0**, le **06/10/2012 à 15:13**

[citation]Ou faire livré la colis , acheté avec une carte volé, pour na pas avoir problem avec la police ?

[/citation]

Vous êtes sérieux ? Vous posez réellement cette question sur un forum juridique ???

Par **alterego**, le **06/10/2012 à 15:33**

Bonjour,

Je ne savais pas que les Pieds Nickelés avaient une fille et qu'elle est vilaine. Enchanté !  
*Comme quoi on ne nous dit pas tout*

Par **fred26**, le **30/10/2012 à 13:45**

Bonjour jai fait livré une colis chez mon voisin avec une carte volé.  
La carte n'est pas a mon voisin.

J'ai deuxième clé sa boîte à lettre, il l'a perdue .  
Je l'ai fait en son absence. Qu'est-ce que il risque ?

Par **en-colère**, le **12/06/2013** à **17:00**

**bonjour**

Bandes de voleurs! vous n'avez pas honte! !Je suis sûre que ce sont des voleurs comme vous qui viennent de subtiliser la carte bleue de mon mari...3000 euros de volés, on devrait se faire rembourser, mais notre compte est quasi vide! Avec 3 enfants à nourrir, Vous imaginez le mal que vous faites à des gens qui ne roulent pas sur l'or!!!!

Par **bervas**, le **28/06/2013** à **13:51**

[fluo]bonjour[/fluo]

je me suis aperçu sur mon relevé de compte des sommes avec ma carte bancaire des retraits dont je n'ai pas effectué donc quelqu'un qui aurait pris ma carte et savait mon code, donc j'ai un doute et j'ai été à la police ils ont filmé quelqu'un sur la bande donc ils m'ont dit qu'il sera convoqué que risque t-il ? comment se passe la procédure et la police m'a dit que je ne serais pas remboursé

Par **alterego**, le **28/06/2013** à **19:31**

Bonjour,

Des retraits à un distributeur ou des achats, ce sont deux choses bien différentes ?

Cordialement

Par **bervas**, le **28/06/2013** à **22:55**

ce sont des retraits à un distributeur

Par **alterego**, le **29/06/2013** à **10:07**

Bonjour,

Avez-vous déposé plainte contre l'individu en question ou contre X ?

Cordialement

Par **bervas**, le **29/06/2013 à 11:39**

oui déposé plainte et il va être convoqué quels risques encourus ? peine de prison ?

Par **alterego**, le **29/06/2013 à 13:03**

Bonjour,

Et vous, que pensez-vous qu'il aura, sachant qu'ici un jeune étudiant au casier judiciaire vierge est condamné à deux mois de prison ferme pour rébellion et refus de prélèvement ADN alors que les assaillants du RER D à Grigny, coupables de vols et de violences graves en réunion, sont tous sortis libres du tribunal ?

Laissez faire la justice, mais ne rêvez pas.

Cordialement

Par **mitrydim**, le **17/09/2014 à 13:04**

Bonjour voilà j'ai un ami qui ma donné ses numéros de carte bancaire + nom prénom, expiration et les 3 chiffres sur skype il est toute à fait d'accord et j'ai même les preuves j'ai effectué des achats sur internet environ 30 euros si il fait opposition ou qu'il porte plainte cela peut se retourner contre lui vu qu'il ma passé ses numéros et que j'ai les preuves ?? Merci

Par **mitrydim**, le **17/09/2014 à 14:27**

il y à encore du monde sur ce forum ??

Par **moisse**, le **17/09/2014 à 15:49**

Tout le monde est mort, comme la conversation que vous avez déterré dieu sait pourquoi. Pour répondre à votre question aussi sotte que grenue, bien sur que sans l'accord écrit de votre ami l'utilisation de cette carte pourra être considérée comme frauduleuse.

A moins que vous puissiez prouver qu'il vous a écrit :

"afin de faire tes achats en ligne, voici les références de ma carte bancaire te permettant de souscrire ces achats."

Par **jujugege**, le **01/04/2015 à 09:18**

Bonjour,

J'ai fais des achats avec la carte de mon père d'un montant de 490 euros.

Je regrette fortement cet acte qui ne me ressemble pas.

Je l'ai fais car il me dois plus de 10 ans de pension alimentaire soit plus de 10000 euros mais aujourd'hui je me sent terriblement mal car je sais que ce que j'ai fais est très mal et je souhaite me repentir.

Il a fait opposition et a contesté ses achats et est ou sera remboursé par la banque.

Sachant qu'il a fait une contestation je sais que je serais sûrement convoqué au commissariat pour ce que j'ai fais mais lui ne sait pas que c'est moi.

Qu'est ce que je risque sachant que c'est mon père ?

Vais je aller en prison?

Bien entendu je souhaite rembourser l'argent.

Merci de vos réponses

Par **La Sheitanna** , le **03/12/2016 à 16:09**

Bonjour,

J'ai pris la carte bleu d'un ami en photo, j'ai commander sur internet avec, ne lui cachant rien je lui es annoncé, mes il avais pas retenu que je l'avais pris en photo, par la suite avec son accord, il etait presents a mes coter j'ai recommandé, puis d'autre amis lui on dis que j'avais sa carte en photo, il as dinc pris mon téléphone et supprimé les photo lui même, mes je les avais enregistré dans un autre téléphone, il y as trois semaine j'ai transmit les coordonnées bancaire de mon ami a mon conjoint qui lui me dis avoir pris 20 euros et mon ami ma dis qu'il y a eu 120 de rechargement téléphonique, qu'es que je risque ?

Par **Visiteur**, le **03/12/2016 à 17:21**

Bsr,

Je suis scandalisé après avoir lu cette file !!!!

J'espère que la justice jouera son rôle et ne croira pas le tissu de mensonges de certains !

Par **jodelariege**, le **03/12/2016 à 18:52**

bonsoir tout à fait d'accord avec vous et personne ne vient raconter la suite de l'histoire,je note aussi que pour la plupart "c'est la première fois (je rajoute: qu'ils se font prendre) et ils ont tellement honte (surtout d'avoir été pris...)

enfin je note aussi que peu de personnes honnêtes sur ce forum n'ont envie de donner des conseils pour que ces gens échappent à la justice ,heureusement..